

Crédits: 12

Présentation

En bref

Ce programme offre une formation spécialisée en psychologie légale en privilégiant l'étude des relations entre les troubles mentaux et la violence.

Objectifs du programme

Le programme court en psychologie légale favorisera le développement de connaissances poussées sur:

- des aspects théoriques tels que : violence fondamentale; troubles mentaux et comportements violents; aspects liés aux troubles de la personnalité;
- des aspects plus appliqués comme : évaluation de programme; suicide et populations antisociales; violence et pharmacologie; biologie de l'impulsivité; expertise dans le cadre légal spécifique à l'enfance et à l'adolescence tels l'évaluation dans le cadre de garde d'enfants, de la loi de la protection de la jeunesse, de la loi sur le système de justice pénale pour l'adolescence, etc.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été.

Le programme est offert à temps partiel selon l'offre de cours.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Etre titulaire d'un baccalauréat en psychologie et

Avoir une moyenne cumulative minimale de 3,5 (sur 4,3).

OU

Être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en criminologie, droit, neuroscience cognitive, psychoéducation, sécurité publique, sexologie ou travail social et

Avoir une moyenne cumulative minimale de 3,5 (sur 4,3).

Base expérience

Etre psychologue, psychothérapeute, enquêteur-policiier ou médecin en exercice.

Études hors Québec

Il est plus difficile d'obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études pour ce type de programme.

Base études hors Québec

Être titulaire d'un baccalauréat, licence ou master 1 en psychologie et

Avoir une moyenne cumulative minimale de 13,5 (sur 20).

OU

Être titulaire d'un baccalauréat, licence ou master 1 spécialisé en criminologie, droit, neuroscience cognitive, psychoéducation, sécurité publique, sexologie ou travail social et

Avoir une moyenne cumulative minimale de 13,5 (sur 20).

Modalités de sélection des candidatures

La direction de programme peut exiger que la personne candidate se présente en entrevue ou se soumette à des tests pour évaluer certaines aptitudes et habiletés reliées aux critères d'évaluation.

Elle pourrait aussi avoir à compléter un ou deux cours en appoint.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours optionnels (12 crédits)

L'étudiant doit réaliser un maximum de douze crédits parmi la liste des activités suivante (12 crédits):

- PCL6084 Troubles graves de la personnalité et comportement violent: aspects psychodynamiques
- PCL6091 Questions approfondies d'expertise I
- PCL6092 Questions approfondies d'expertise II: évaluation du risque de récidive sexuelle (1 crédit)
- PLG6002 Violence fondamentale et troubles psychotiques
- PLG6003 Les clientèles suicidaires et vulnérables dans le cadre psycholégal (1 crédit)
- PLG6004 Neurologie, neuropsychologie, psychopharmacologie de l'agressivité et de la violence (1 crédit)
- PLG6006 Évaluation et gestion du comportement violent (HCR-20) (1 crédit)
- PLG6007 Évaluation de la psychopathie: l'échelle de psychopathie de Hare (PCL-R) (2 crédits)
- PLG6008 Les femmes et la violence
- PLG6009 Violence et troubles mentaux
- PLG6010 Expertise psychologique en matière de garde et de droits d'accès
- PLG6011 Exp. psychol. en matière de protection de l'enfance et de justice pénale pour ado.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Le cours PCL6091 Questions approfondies d'expertise I : Evaluation et gestion du risque de comportements violents est réservé aux psychologues, aux médecins psychiatres et aux étudiants inscrits au doctorat en psychologie de l'UQTR puisqu'un des instruments diagnostiques enseigné est réservé aux candidats de cette catégorie.